

Procès-verbal de la séance extraordinaire devant être tenue publiquement le mercredi 7 novembre 2018 à 9h, dans la salle des délibérations du conseil, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Madame la mairesse Nadine Brière

Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Robert Bélisle	District 3

Sont présents le greffier adjoint et le directeur général.

Mesdames les conseillères Frédérique Cavezzali et Céline Doré et monsieur le conseiller Martin Jolicoeur étaient absents pour toute la durée de la séance.

Monsieur le conseiller Pierre Lafond s'est déplacé de la salle pour ne plus siéger à la table du conseil, mais à même l'assemblée des citoyens, pour ne plus faire partie du quorum.

\*\*\*\*\*

ATTENDU QUE, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de convocation a été dûment signifié, en mains propres, à tous les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'à 9h, à l'ouverture de la séance, le quorum requis pour permettre au conseil de siéger n'est pas atteint;

ATTENDU QUE les trois membres du conseil municipal présents, soit madame la mairesse Nadine Brière et messieurs les conseillers Roch Bédard et Robert Bélisle, ne formant pas le quorum, tel que requis en vertu de l'article 321 de la Loi;

ATTENDU QUE les autres membres absents ne pouvaient être présents dans les délais prévus par le premier alinéa de l'article 327 de la Loi;

ATTENDU QU'aucune séance d'ajournement ne peut être tenue en l'absence d'une date et heure où la séance est ajournée;

ATTENDU QUE la séance devrait être ajournée à une date ultérieure, la séance extraordinaire du 7 novembre 2018 se doit d'être annulée;

QUE le greffier adjoint, conformément aux dispositions de la Loi, fera signifier aux membres du conseil, un nouvel avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire à une date ultérieure.

\*\*\*\*\*

(s) Nadine Brière

\_\_\_\_\_  
Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Yan Senneville

\_\_\_\_\_  
M. Yan Senneville, OMA  
Greffier adjoint